



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

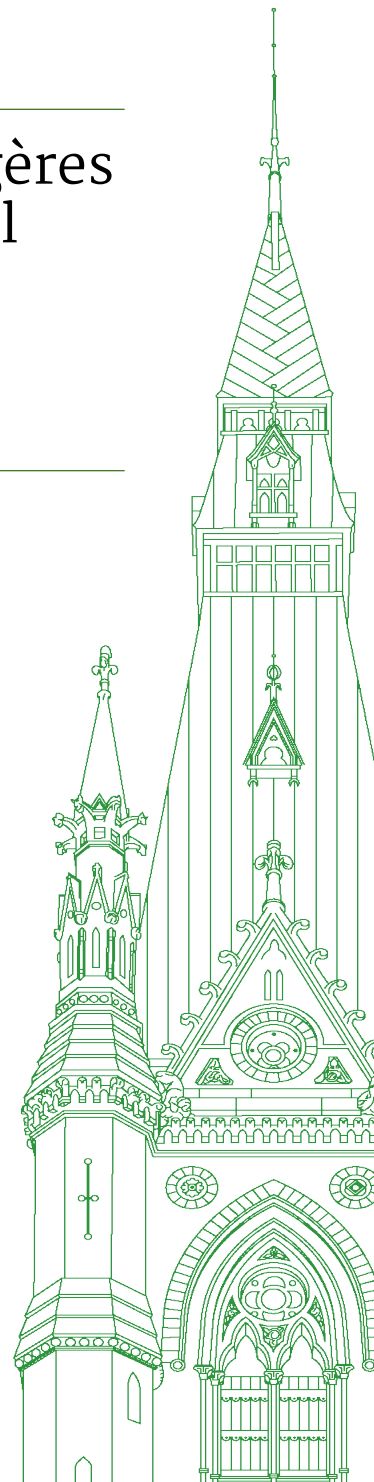
Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 007

Le mardi 21 octobre 2025

Président : Ahmed Hussen



Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le mardi 21 octobre 2025

• (1110)

[Traduction]

Le président (L'hon. Ahmed Hussen (York-Sud—Weston—Etobicoke, Lib.)): La séance est ouverte.

Je vous souhaite la bienvenue à la septième réunion du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international.

Conformément au Règlement, la réunion d'aujourd'hui se tient dans un format hybride. Les membres y participent en personne, dans la salle, de même qu'à distance avec l'application Zoom.

Je demanderais pour commencer à tous les participants en personne de consulter les lignes directrices qui se trouvent sur la table. Ces mesures ont été mises en place dans le but d'éviter les incidents dus aux effets Larsen et de protéger la santé et la sécurité de tous les participants, notamment les interprètes. Vous constaterez aussi qu'il y a un code QR sur les cartons, qui mène à une courte vidéo de sensibilisation sur le sujet.

Veuillez s'il vous plaît attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Ceux qui participent à la réunion par vidéoconférence doivent cliquer sur l'icône du microphone pour l'activer et le mettre en sourdine lorsqu'ils n'ont pas la parole. Ceux qui utilisent Zoom peuvent choisir le canal d'interprétation — l'anglais, le français ou le parquet — au bas de leur écran. Enfin, ceux qui sont dans la salle peuvent utiliser l'oreillette et choisir le canal souhaité. Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence. Je demande aux membres qui se trouvent dans la salle de lever la main s'ils souhaitent prendre la parole, et à ceux qui participent avec Zoom d'utiliser la fonction « Lever la main ».

Le greffier et moi allons gérer la liste des interventions du mieux que nous le pouvons; nous vous remercions pour votre patience et votre compréhension à cet égard.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le mardi 23 septembre 2025, le Comité se réunit pour étudier la situation en Haïti et la réponse du Canada.

[Français]

J'aimerais maintenant accueillir le témoin pour la première heure, Son Excellence M. Anthony Dessources, ambassadeur de la République d'Haïti au Canada, qui est avec nous par vidéoconférence.

[Traduction]

Vous disposerez d'au plus cinq minutes pour vos déclarations préliminaires. Nous passerons ensuite aux séries de questions.

[Français]

J'invite maintenant Son Excellence à faire une présentation d'une durée maximale de cinq minutes.

Je vous souhaite la bienvenue.

S. E. M. Anthony Dessources (ambassadeur de la République d'Haïti au Canada, Ambassade de la République d'Haïti): Bonjour à vous tous, membres du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international.

Je vous remercie de m'avoir invité à témoigner dans le cadre de l'étude sur la situation en Haïti et la réponse du Canada.

Je suis Anthony Dessources, le nouvel ambassadeur d'Haïti au Canada, et j'ai présenté mes lettres de créance à la gouverneure générale, Mme Mary Simon, le 24 septembre dernier.

Après avoir consulté les autorités de mon pays, j'ai été en mesure de répondre à l'invitation qui m'a été faite pour ce mardi 21 octobre 2025.

J'estime aussi important de vous exprimer, au nom du gouvernement haïtien, ma gratitude pour l'appui indéfectible de votre pays à Haïti dans différents domaines de coopération, et l'hospitalité [*difficultés techniques*].

Le greffier du Comité (Simon Larouche): Monsieur l'ambassadeur, votre connexion Internet est problématique. Le son se coupe et il nous est impossible d'entendre vos propos.

Essayez d'éteindre votre caméra afin de réduire le débit Internet utilisé. Si vous éteignez votre caméra le temps de votre présentation, ça améliorerait peut-être le son.

S. E. M. Anthony Dessources: Excusez-moi. M'entendez-vous maintenant?

• (1115)

Le greffier: Non. Vous devez absolument garder le microphone ouvert, sinon on ne peut pas procéder. Je vous proposais d'éteindre la caméra, mais vous devez absolument garder le casque d'écoute fonctionnel.

S. E. M. Anthony Dessources: Je suis vraiment désolé.

Je recommence.

Bonjour à vous tous, membres du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international.

Je vous remercie de m'avoir invité à témoigner dans le cadre de l'étude sur la situation en Haïti et la réponse du Canada.

Je suis Anthony Dessources, le nouvel ambassadeur d'Haïti au Canada. J'ai présenté mes lettres de créance à la gouverneure générale, Mme Mary Simon, le 24 septembre dernier.

Après avoir consulté les autorités de mon pays, j'ai été en mesure de répondre à l'invitation qui m'a été faite pour ce mardi 21 octobre 2025.

J'estime aussi important de vous exprimer, au nom du gouvernement haïtien, ma gratitude pour l'appui indéfectible de votre pays à Haïti dans différents domaines de coopération et pour l'hospitalité bienveillante qui est faite à la communauté haïtienne au Canada. Je dois parallèlement saisir cette occasion pour apprécier à sa juste valeur les efforts de la communauté internationale pour venir en aide à Haïti. J'insiste particulièrement sur son implication ces dernières années dans la crise sociopolitique récurrente haïtienne afin qu'on finisse par en trouver une issue démocratique et durable.

Mesdames et Messieurs, chers membres du Comité, Haïti, qui était connue dans les années antérieures comme étant la perle des Antilles, se trouve actuellement dans une situation insupportable qui rend extrêmement difficile la vie de la majorité des Haïtiens. Il s'agit d'une crise multidimensionnelle dont la gestion reste assez difficile pour les autorités haïtiennes.

En premier lieu, il y a la situation sécuritaire, qui reste assez difficile à résoudre. En dépit des efforts déployés par le gouvernement haïtien avec la présence de la Mission multinationale d'appui à la sécurité...

Le greffier: Monsieur l'ambassadeur, je suis désolé de vous interrompre. Il y a encore un problème de connexion. Les interprètes ne sont pas en mesure de faire l'interprétation pour l'instant, en raison du débit Internet.

Veuillez attendre un instant, le temps que je discute de la situation avec le président.

[Traduction]

Le président: Chers collègues, nous allons suspendre la séance pendant quelques minutes. J'espère que nous pourrions régler ce problème technique.

Merci.

• (1115) _____ (Pause) _____

• (1120)

• (1125)

[Français]

Le greffier: Monsieur Dessources, je suis désolé de la situation. Il y a un problème d'ordre technique et ce n'est pas possible de poursuivre. Nous manquons de temps pour la période de questions après votre présentation. Je vais vous contacter pour trouver un moment qui vous convient en vue d'une comparution en personne. Nous aurons l'occasion d'en parler ensemble pour voir si c'est possible de votre côté. Les membres du Comité sont très désireux d'entendre votre point de vue sur l'étude.

À cause des problèmes techniques que nous avons eus, c'est impossible de poursuivre la comparution de manière convenable pour les membres du Comité.

S. E. M. Anthony Dessources: C'est vraiment dommage. Je suis déçu de ne pas pouvoir faire cette présentation. Nous nous verrons une prochaine fois si c'est possible.

Au revoir.

• (1125) _____ (Pause) _____

• (1145)

[Traduction]

Le président: Nous reprenons les travaux.

J'aimerais maintenant vous présenter les témoins pour la deuxième heure de notre réunion, qui se joignent à nous par vidéoconférence.

Nous recevons le représentant de l'International Crisis Group, Diego Da Rin, qui est analyste, Haïti, Amérique latine et Caraïbes. Il se pourrait que la cofondatrice et directrice exécutive de Little Footprints Big Steps, Morgan Wienberg, se joigne à nous plus tard par vidéoconférence. Nous accueillons aussi à l'instant Andréanne Martel, qui est la directrice de projet de Mission inclusion.

Vous disposez de cinq minutes pour votre déclaration préliminaire; nous passerons ensuite aux questions des députés.

J'invite maintenant M. Da Rin à faire sa déclaration préliminaire. Allez-y.

Diego Da Rin (analyste, Haïti, Amérique latine et Caraïbes, International Crisis Group): Je vous remercie de m'accueillir et de m'avoir invité à me joindre aux délibérations de ce matin. Tous les protocoles sont respectés.

J'aimerais me concentrer aujourd'hui sur les nouvelles possibilités de lutte contre la violence armée qu'ouvre l'autorisation par le Conseil de sécurité des Nations unies d'une nouvelle mission de sécurité étrangère en Haïti.

Au cours des prochains mois, l'occasion de jeter les bases d'une paix durable pourrait se présenter, mais elle pourrait aussi se transformer en une autre tentative ratée de freiner le pouvoir croissant des gangs.

Haïti fera face à deux transitions importantes au cours des prochains mois. Premièrement, la mission de sécurité dirigée par le Kenya se transformera en une force de répression des gangs, mais on ne sait pas très bien comment ce processus sera géré. Deuxièmement, en février 2026, le mandat de l'administration transitoire actuelle prendra fin, et elle devra être remplacée par une nouvelle structure de gouvernance.

Il est impossible de tenir des élections crédibles avant la fin du mandat du conseil présidentiel de transition. Les gangs contrôlent une grande partie des deux régions où réside plus de la moitié de l'électorat, ainsi que les principales autoroutes nationales, ce qui empêcherait la distribution et la centralisation du matériel électoral. La tenue d'élections dans un contexte de grande opposition au leadership actuel d'Haïti déclencherait aussi inévitablement une crise postélectorale, puisque les groupes politiques refuseraient d'en reconnaître les résultats.

Bien que le maintien de la structure de transition actuelle puisse aider à préserver une certaine stabilité politique, le gouvernement est gravement discrédité en raison des scandales de corruption et des luttes politiques intestines qui l'ont empêché de concevoir et de mettre en oeuvre une stratégie de sécurité exhaustive pour améliorer la coordination entre les différentes forces de sécurité qui exercent leurs activités sur le terrain.

Les consultations visant à établir un nouvel arrangement politique pour succéder au gouvernement de transition après février n'ont commencé que récemment et ont peu progressé. Il y a un risque important qu'un accord de dernière minute aboutisse à une structure de gouvernance faible qui ne bénéficie pas d'un soutien suffisant, et qui pourrait être perçue par les Haïtiens comme étant imposée par la communauté internationale.

Il y a deux ans, la Force multinationale a autorisé le déploiement d'une mission multinationale qui serait composée de 2 500 officiers, mais elle n'a pu en déployer que 1 000. En raison d'un manque de financement, de personnel et d'équipement, la Force n'a pu établir que trois des 12 bases prévues, qui devaient maintenir une présence continue et mener des opérations spécialisées contre les gangs dans tous les territoires qu'ils occupent actuellement.

La mission dispose de moins de 30 % de l'équipement nécessaire. Les véhicules blindés ne sont pas adaptés à l'environnement urbain de Port-au-Prince et le manque de pièces de rechange a entraîné la mise hors service de la moitié de la flotte. Bien que la Force dispose maintenant de deux hélicoptères pour les évacuations médicales, elle manque toujours de capacités de combat aérien et maritime, qui sont essentielles pour perturber l'approvisionnement des gangs.

Le concept de la nouvelle mission de sécurité a été déployé principalement pour répondre au manque de financement et aux défis logistiques qui ont limité la capacité opérationnelle de la force étrangère jusqu'à présent. La mission sera dotée d'un bureau de soutien des Nations unies basé à Port-au-Prince, qui sera financé par des ressources prévisibles provenant du budget évalué des Nations unies pour le maintien de la paix. Cependant, le coût du personnel de la mission dépendra toujours des contributions volontaires. Une fois le déploiement complet terminé, ce montant pourrait être d'environ 100 millions de dollars par année. Sans ces contributions, la nouvelle mission ne sera pas en mesure d'atteindre et de maintenir sa pleine capacité à atteindre ses objectifs.

On ne sait toujours pas comment la transition vers la nouvelle force se déroulera. Les pays qui participent à la mission actuelle ont exprimé leur intention de continuer à faire partie de la Force de répression des gangs, mais on ne sait pas encore si les contingents actuellement déployés seront pleinement intégrés à la nouvelle structure. Entretemps, des contributions volontaires seront nécessaires en vue d'assurer la logistique et de répondre aux besoins de base du personnel afin de veiller à ce qu'il demeure opérationnel sur le terrain jusqu'à ce que la nouvelle force soit pleinement déployée. Il faut à tout prix éviter qu'il y ait une période creuse entre la mission kényane actuelle et la nouvelle force de répression, car il ne fait aucun doute que les gangs profiteraient de cette situation.

La nouvelle force a un mandat plus offensif que la force précédente, mais les opérations devraient commencer dans des zones assez accessibles pour minimiser les pertes civiles, tout en perturbant les chaînes d'approvisionnement des gangs et en coupant leurs sources de revenus. Les victoires initiales dans les régions peu peuplées, comme la reconquête de certains tronçons de routes nationales actuellement détenus par des gangs, auraient une valeur symbolique, accroîtraient l'appui du public et encourageraient les défections dans les rangs des gangs.

• (1150)

Il est peu probable que la nouvelle force de sécurité résoudra le problème de sécurité d'Haïti en arrêtant ou en tuant les quelque

12 000 membres de gangs — dont 30 à 50 % sont mineurs — et une telle approche ne serait pas souhaitable, car la plupart des membres de gangs se joignent à ces groupes à un jeune âge pour répondre à leurs besoins les plus fondamentaux dans un environnement qui offre peu de solutions de rechange, voire aucune. Les autorités haïtiennes ont récemment lancé un programme pour aider les mineurs qui veulent quitter les gangs à le faire en toute sécurité, mais elles envisagent actuellement de ne joindre qu'une fraction du nombre estimé d'enfants impliqués dans ces groupes.

Les Haïtiens devraient également songer au moment et aux conditions associés à de possibles discussions avec les groupes criminels, dans le but de les démanteler de façon permanente. L'État haïtien, avec le soutien international, devrait envisager les voies de sortie qui pourraient être offertes aux membres qui ne sont pas mineurs, notamment aux membres importants qui sont prêts à jeter les armes et à coopérer avec les autorités.

Alors que les autorités haïtiennes et leurs homologues internationaux planifient ces deux transitions cruciales, ils doivent être prêts à ce que la coalition de gangs Viv Ansanm intensifie les attaques dans le but de les faire dérailler, élargisse le contrôle territorial, cible les infrastructures essentielles et tente de faire tomber à nouveau le gouvernement de transition, comme elle l'a fait l'an dernier.

Merci.

• (1155)

Le président: Nous vous remercions pour votre déclaration.

Nous allons maintenant entendre la directrice de projet de Mission inclusion, Andréanne Martel.

Vous disposez de cinq minutes. Allez-y.

[Français]

Andréanne Martel (directrice de projet, Mission inclusion): Je vous remercie de m'offrir l'occasion de témoigner à nouveau devant ce comité.

En 2022, j'ai comparu devant vous pour vous faire part de mes recommandations basées sur plusieurs années de travail à Haïti, notamment dans l'évaluation de projets humanitaires et de projets de reconstruction.

Aujourd'hui, je témoigne au nom de mes collègues de Mission inclusion, basée à Léogâne, en Haïti.

Depuis 2016, Mission inclusion, une organisation canadienne, maintient sa présence en Haïti et accompagne les communautés dans des projets successifs financés par Affaires mondiales Canada. Notre équipe dévouée de 14 personnes travaille en partenariat étroit avec des organisations haïtiennes de femmes et des membres de la société civile.

Mon témoignage d'aujourd'hui s'inspire directement de l'expérience de nos partenaires, qui continuent leur travail essentiel malgré la crise. Je suis donc ici pour porter leurs voix et celles des communautés qu'elles aident.

C'est un constat qui est maintenant largement documenté. Les crises, quelles qu'elles soient, placent systématiquement les femmes et les filles en situation de vulnérabilité accrue, les exposant à tout type de violence. De janvier à juillet 2025 seulement, le sous-groupe Violences basées sur le genre en Haïti a enregistré 6 269 incidents.

Chaque semaine, des centaines de femmes subissent des violences sexuelles dans un silence presque total. Ces chiffres ne représentent que les cas enregistrés. La réalité est bien plus sombre. En effet, 77 % des victimes sont des femmes adultes et 14 % sont des filles âgées de moins de 18 ans. Près de la moitié de ces incidents sont des viols, dont 62 % sont des viols collectifs. La violence sexuelle est utilisée comme arme de guerre par les gangs, dont les membres sont responsables de près des trois quarts des incidents signalés.

En Haïti, près de 40 % des institutions sanitaires sont fermées. Les femmes qui subissent des violences n'ont souvent aucun accès aux soins de santé, dont la contraception d'urgence ou le soutien psychosocial. Seulement 25 % des viols ont pu être pris en charge par des professionnels de la santé dans les 72 heures. Un peu plus de la moitié des incidents concernent des populations déplacées à l'intérieur du pays, qui vivent dans une communauté autre que la leur ou sur des sites destinés aux personnes déplacées.

Bien que les femmes soient des actrices majeures de résilience, elles demeurent largement exclues des institutions décisionnelles. Le Conseil présidentiel de transition d'Haïti compte neuf membres, dont une seule femme, sans droit de vote, ce qui représente une violation du quota constitutionnel établi à 30 %. Sans la sécurité et la défense des droits fondamentaux des femmes, aucune stabilisation durable d'Haïti n'est possible.

Les organisations de la société civile haïtienne, notamment les organisations de femmes, continuent d'apporter leur soutien, malgré les conditions difficiles. Ces organisations sont les plus efficaces, parce qu'elles sont proches des communautés, elles connaissent leur réalité et elles peuvent proposer des réponses adaptées.

Compte tenu du fait que la crise dure depuis des décennies, les approches strictement humanitaires ne suffisent plus. Par exemple, à Mission inclusion, nous croyons en l'approche du triple Nexus inclusif, car c'est une erreur de penser qu'on doit d'abord stabiliser avant de renforcer ou de développer. En Haïti, c'est en soutenant le développement et la cohésion que l'on contribue à la stabilisation. Notre approche s'articule simultanément sur trois volets.

Sur le plan humanitaire, nous répondons aux besoins urgents en appuyant les services de santé offerts aux personnes déplacées et survivantes de violences ainsi qu'en apportant un soutien psychosocial aux personnes déplacées et aux victimes de violences basées sur le genre.

Sur le plan du développement, nous renforçons les systèmes de santé haïtiens de manière durable en aidant les institutions partenaires à offrir davantage de services, sécuritaires et de qualité, en santé physique et mentale, y compris en santé et droits reproductifs et sexuels. Nous renforçons aussi le pouvoir d'agir des organisations de femmes.

Sur le plan de la consolidation de la paix, le projet appuie des dialogues intercommunautaires pour raffermir la cohésion sociale, la prévention et l'anticipation dans la gestion des conflits.

Ces trois volets sont étroitement liés. Sans services humanitaires sécuritaires, il n'y a pas de stabilité. Sans institutions locales fortes, il n'y a pas de développement durable. Sans cohésion, les progrès humanitaires et économiques s'effondrent. C'est cette intégration constante qui fait la force d'une telle approche.

En terminant, j'aimerais vous soumettre trois recommandations.

D'abord, le Canada doit poursuivre et augmenter son appui aux organisations de la société civile haïtienne qui travaillent en partenariat équitable avec des organisations canadiennes.

Ensuite, les crises prolongées exigent d'intégrer simultanément, comme je l'ai dit, l'urgence humanitaire, le développement et la paix. Les approches strictement humanitaires à court terme ne sont pas suffisantes.

Enfin, nous devons investir à long terme en donnant la priorité à la protection des droits, notamment la protection des droits des femmes.

● (1200)

Soutenir les organisations de la société civile et les institutions haïtiennes avec des mécanismes flexibles et un engagement durable permet au Canada de contribuer réellement à la stabilisation d'Haïti. Sans ces conditions, chaque initiative repart à zéro, et les partenaires haïtiens s'épuisent à reconstruire ce qui ne devrait plus s'effondrer.

Pour conclure, j'aimerais rappeler au Comité que ce n'est pas le temps de laisser tomber la population haïtienne, et ce n'est pas le temps de laisser tomber les femmes haïtiennes, qui porteront le stigmate et les traumatismes de ces violences pendant toute leur vie. Nous pouvons encore changer les choses et réaffirmer notre solidarité en continuant de les soutenir, en luttant contre l'impunité et en dénonçant les violences. Les femmes et les filles haïtiennes ne demandent pas la charité, elles demandent la solidarité, la dignité et le respect. Le Canada peut encore continuer à faire ce choix.

Je vous remercie.

Le président: Madame Martel, je vous remercie de votre présentation.

[Traduction]

Nous passons maintenant aux questions des députés, à commencer par Mme Kronis, qui dispose de six minutes.

Tamara Kronis (Nanaimo—Ladysmith, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

L'une des tragédies en Haïti, c'est que les gangs accaparent la prochaine génération: comme vous l'avez dit, 30 à 50 % des membres des gangs sont des enfants mineurs. Je me demande si vous avez des idées de ce que peut faire Haïti pour aider ces enfants à quitter les gangs et à avoir un avenir prometteur.

Allez-y.

Diego Da Rin: Merci.

[Français]

Par souci de fluidité, je vais m'exprimer en français.

Depuis le début de l'année, le gouvernement haïtien a mis en place un programme visant à offrir des voies de sortie aux mineurs. C'est un projet tripartite auquel participent le gouvernement, une organisation de la société civile, soit Volontariat pour le développement d'Haïti, ou VDH, et le Fonds des Nations unies pour l'enfance, ou UNICEF.

L'UNICEF a signé un protocole avec le gouvernement haïtien, qui porte sur la prise en charge d'enfants mineurs arrêtés pendant des opérations de gangs, par exemple, afin de les réintégrer convenablement dans la société en leur offrant différents services.

L'année dernière, avant que ce programme soit en place, l'UNICEF avait déjà permis la démobilisation et le désarmement de plus ou moins 140 mineurs. L'objectif du nouveau projet appelé PRE-JEUNES est de fournir une systématisation et un programme un peu plus sérieux afin d'offrir des voies de sortie à tous ces mineurs. Selon les estimations, le nombre de ces derniers peut varier de 3 000 à 5 000.

Pour le moment, ce programme a deux volets, soit un volet de prévention pour contrer le recrutement et un volet pour la démobilisation des mineurs. À l'heure actuelle, je crois que c'est davantage le volet de prévention qui a été développé. Cependant, il existe des centres de transit. Ce sont des centres hébergeant les mineurs immédiatement après leur retrait des gangs. Un autre centre est d'ailleurs en construction dans le sud du pays. La capacité envisagée pour ce programme est présentement limitée à quelques centaines de mineurs. Je n'ai pas les chiffres exacts, mais, il y a deux mois, il s'agissait de 200 ou 300 mineurs.

Il y a donc les institutions, il y a une commission présidentielle pour la mise en place de ces centres et il y a l'infrastructure institutionnelle. Il faut plus de soutien international, parce que, selon ce qu'on nous a dit, il n'y a pas suffisamment de fonds pour envisager le développement d'un programme plus ambitieux.

• (1205)

[Traduction]

Tamara Kronis: C'est là où je voulais en venir avec ma question. Dans quelle mesure est-ce efficace?

[Français]

Diego Da Rin: Le premier centre de prévention a été mis en place en juillet. Aucun centre de transit pour des mineurs démobilisés n'est fonctionnel pour le moment. Je ne peux donc pas savoir si c'est efficace ou non. Il faudrait, d'une certaine manière, qu'il y ait plus d'acteurs impliqués et plus d'efforts pour faire ça, parce qu'il y aura deux difficultés.

Premièrement, il faut déterminer comment faire sortir matériellement les mineurs des foyers de gang sans qu'ils se fassent tuer. C'est parce que tout membre de gang qui essaie de sortir ou qu'on soupçonne de vouloir se démobiliser est durement sanctionné de différentes manières par les gangs. Il faut y penser sérieusement, et, jusqu'ici, il n'y a pas de réponse précise à cette question, c'est-à-dire comment faire sortir matériellement les mineurs de ces territoires.

Deuxièmement, il faut déterminer ce qu'il faut faire après leur hébergement dans les centres de transit. Ces centres ne sont conçus que pour héberger les mineurs pendant quelques mois. Par la suite, ils ont besoin de savoir ce qu'il va se passer avec ces mineurs...

[Traduction]

Tamara Kronis: Je suis désolée de vous interrompre. Je veux simplement m'assurer d'aborder la deuxième partie de la question avant qu'il ne me reste plus de temps.

Lorsque vous parlez d'efficacité... Je partage votre préoccupation. Bien que des programmes existent, il faut savoir dans quelle mesure ils seront efficaces. Vous avez parlé de veiller à ce qu'il n'y ait aucun écart entre la Mission multinationale d'appui à la sécurité et la Force de répression des gangs, mais il y a un plafond associé au personnel et le programme est financé par des contributions volontaires, par opposition à des évaluations à l'ONU.

Pourriez-vous nous aider à comprendre comment il se fait que, d'une part, on dit qu'il faut retirer les enfants des gangs, et d'autre part, on impose des restrictions en ce qui a trait au personnel? Pourriez-vous nous en parler pour le temps qu'il nous reste?

Le président: Nous avons le temps pour une très courte réponse, s'il vous plaît.

[Français]

Diego Da Rin: Dans le cadre de sa transition, l'actuelle mission ne recevra le financement des contributeurs au budget des opérations de maintien de la paix des Nations unies qu'à partir d'avril.

Il faut donc obtenir des fonds pour maintenir le personnel du Kenya jusqu'en mars. Ni la Mission multinationale d'appui à la sécurité, ou MMAS, ni la Force de répression des gangs, ou FRG, n'ont des capacités en matière de démobilisation. C'est surtout le Bureau intégré des Nations unies en Haïti, ou BINUH, dans la reconsidération de son mandat en janvier, qui pourrait avoir des capacités accrues pour mener à bien ce genre d'initiative, pour avoir plus de capacités et de personnel.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant entendre Anita Vandenberg, qui se joint à nous par vidéoconférence.

Vous disposez de six minutes. Allez-y.

Anita Vandenberg (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Merci.

Je tiens à remercier les témoins d'être avec nous aujourd'hui.

Ma première question s'adresse à M. Da Rin.

Au début de votre déclaration préliminaire, vous avez dit qu'il était dangereux de tenir des élections trop tôt si les gangs contrôlaient toujours les routes et l'accès aux bureaux de vote, par exemple. Nous avons vu à plusieurs endroits... J'ai déjà travaillé en Bosnie, où les élections ont eu lieu à un moment où les seules personnes ayant la capacité organisationnelle nécessaire étaient les seigneurs de la guerre, ceux qui avaient causé le conflit et les ultranationalistes, de sorte qu'ils ont fini par obtenir une légitimité démocratique.

Je suis également préoccupée par les compressions qui ont été imposées à certaines organisations comme le National Democratic Institute et d'autres qui se consacraient au renforcement des capacités. Je sais qu'il y en a quelques-unes.

Pourriez-vous nous parler des répercussions — et j'aimerais entendre Mme Martel à ce sujet également — sur le pluralisme et sur les femmes en politique de façon particulière? Je sais que vous avez parlé des 30 %. Avant de me lancer en politique, j'ai donné de la formation sur le renforcement des capacités à des politiciennes en Haïti. Je me demande quelles seraient les possibilités si les élections avaient lieu à un moment où cette capacité n'était pas là.

• (1210)

[Français]

Diego Da Rin: En ce moment, pour tenir des élections, il faut satisfaire à des conditions liées à la sécurité, à la logistique et à un certain degré de consensus politique, notamment en Haïti, en cette période de transition. Je ne suis pas un expert en matière d'élection; ce sont des experts qui m'ont dit ça.

Aucune de ces trois conditions n'est actuellement remplie en Haïti, notamment les conditions liées à la sécurité et au consensus politique. Depuis plusieurs mois, divers acteurs politiques qui sont engagés dans la transition nous disent qu'ils n'accepteront pas des élections qui seraient organisées par le gouvernement de transition actuel. Cela a été énoncé par différents gouvernements.

Cependant, sur le plan de la logistique, il y a déjà certaines avancées. Du travail a été fait pour établir les bureaux de vote dans les départements et les communes ainsi que pour former le personnel électoral.

Depuis le début de l'année, nous recommandons que, au lieu d'établir une date précise pour les prochaines élections, le gouvernement, en collaboration avec ses partenaires internationaux, établisse et atteigne un seuil minimal de sécurité. Cela permettrait d'avoir un calendrier des objectifs en matière de sécurité qui soit adossé à un calendrier des objectifs en matière d'élections sur ces trois volets: logistique, consensus politique et sécurité. Cela permettrait de voir véritablement ce que le gouvernement fait et ce qu'il ne fait pas pour atteindre ses objectifs à échéance déterminée.

Pour les besoins du rapport que nous avons publié sur le sujet en février, nous avons mené environ 300 entrevues. Très peu d'Haïtiens nous ont dit qu'ils voulaient des élections. Les Haïtiens veulent la sécurité.

[Traduction]

Anita Vandebeld: Madame Martel, pouvez-vous nous parler des femmes en politique?

[Français]

Andréanne Martel: Merci de la question.

En effet, c'est très décevant de voir le manque de représentativité des femmes dans le conseil présidentiel de transition d'Haïti. Nous espérons évidemment que les femmes soient davantage représentées. On sait que la société civile haïtienne et, particulièrement, les politiciennes haïtiennes jouent un rôle extrêmement important. Elles ont été extrêmement influentes à plusieurs étapes et moments cruciaux de l'histoire d'Haïti, notamment à la fin des années 1980 et 1990. Le fait qu'il y a aussi peu de représentation féminine marque donc un certain recul.

Pour ma part, aujourd'hui, je voulais vraiment me concentrer sur les violences vécues par les femmes et sur l'importance d'inclure ces dernières, de les considérer, de poursuivre notre appui par des approches qui répondent à la fois à leurs besoins humanitaires urgents, mais aussi à leur besoin de sécurité et au renforcement de leur organisation pour qu'elles puissent jouer leur rôle dans la société civile, notamment celui de la protection des femmes.

[Traduction]

Anita Vandebeld: Merci beaucoup.

En ce qui a trait à la violence faite aux femmes, si elle avait été ici, j'aurais aimé demander à Mme Wienberg ce qui arrive aux adolescentes et aux jeunes dans les orphelinats... Celles qui se font recruter. Je m'inquiète particulièrement de ce que vous avez dit au sujet de la violence faite aux femmes de moins de 18 ans et des filles qui peuvent être forcées à se prostituer pour survivre.

Que pouvons-nous faire? Qu'est-il arrivé à cette génération de jeunes femmes?

[Français]

Andréanne Martel: Je vous remercie de la question.

En effet, nous sommes également extrêmement préoccupés par la situation des jeunes femmes et par le nombre croissant de celles-ci qui subissent des violences sexuelles. Les femmes doivent quitter leur lieu de résidence, leur maison, leur famille, leur milieu scolaire, en raison de l'insécurité. Tout au long de leur parcours en vue de sortir de la zone contrôlée par des gangs, elles subissent diverses formes de violence et de discrimination. Les femmes qui quittent la zone sont parfois vues comme des espionnes de certains gangs armés, ce qui a pour effet de les victimiser à nouveau et de les marginaliser encore davantage. Cela éveille cette suspicion. Elles vivent toute une série d'actes discriminatoires au fil de leur parcours pour tenter de fuir et de trouver la sécurité.

Ce qui est encore plus préoccupant, c'est que, quand elles se retrouvent dans les lieux de relocalisation où elles devraient être en sécurité, le nombre d'actes de violence sexuelle est encore extrêmement élevé. Nous nous posons donc des questions quant à la capacité de protéger les personnes déplacées contre la violence fondée sur le genre.

• (1215)

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Garon, vous avez la parole pour six minutes.

Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leurs interventions.

Madame Martel, j'ai été très touché par votre déclaration d'ouverture sur la situation des femmes et des filles en Haïti. Il en était de même chez mes collègues de l'autre côté de la table. Nous avons tous réagi très fortement à ce témoignage.

Évidemment, vous insistez sur l'importance de mettre les violences sexuelles et la situation des femmes et des filles au cœur de la réflexion sur ce qui doit être fait en Haïti.

Pensez-vous que, de façon générale, la communauté internationale manque de sensibilité par rapport à cette situation, présentement?

Andréanne Martel: Je vous remercie de la question.

Selon moi, la question des violences sexuelles est complètement invisible présentement. On ne parle pas de la situation des femmes, des violences multiples qu'elles subissent et des vulnérabilités qui existent. Je répondrais donc qu'il y a effectivement un manque de sensibilité à cet égard.

Heureusement, il y a des organisations de la société civile haïtienne, des organisations de femmes, qui sont extrêmement fortes et diverses. Il faut savoir qu'elles sont présentes sur tout le territoire et qu'elles jouent un rôle de première ligne pour accueillir ces femmes.

Cela dit, on ne parle pas suffisamment de la situation. J'ai travaillé pendant plusieurs années en Haïti, et j'y ai fait des recherches après le séisme. À l'époque, entre 2010 et 2012, la question des violences sexuelles vécues par les femmes faisait les premières pages des médias. Aujourd'hui, on n'en parle pas. Je ne me l'explique pas, parce que les violences sont extrêmement graves actuellement. Souvenez-vous des chiffres dont je vous ai fait part plus tôt.

Je pense donc que le Canada joue un rôle important pour soutenir ces organisations en centrant l'aide canadienne autour des femmes avec la politique féministe. J'espère qu'on va poursuivre en ce sens et qu'on va parler davantage de la situation des femmes.

Jean-Denis Garon: Merci.

Je vous ai posé cette question dans un certain contexte. Par exemple, dans les années 1970, le Canada s'était engagé auprès de l'Organisation des Nations unies à allouer 0,7 % de son produit intérieur brut, ou PIB, à l'aide en Haïti.

On sait qu'il y a aussi une crainte de désengagement dans le financement du maintien de la paix en Haïti de la part des États-Unis et peut-être, aussi, du Canada.

Dans votre déclaration d'ouverture, vous avez parlé des trois piliers importants pour que vos interventions aient des effets durables. Il s'agissait de répondre aux besoins urgents, de consolider la paix et de s'occuper des objectifs de développement.

Quand il y a autant d'incertitude relativement au financement des forces de maintien de la paix, par exemple, êtes-vous d'avis que ce sont justement ces interventions qui peuvent avoir des effets durables pour la santé et la sécurité des femmes et des filles, qui peuvent être oubliées en premier lieu?

Andréanne Martel: J'aimerais clarifier une chose. Quand vous parlez de « ces interventions », parlez-vous des interventions de maintien de la paix en particulier ou des interventions selon l'approche du triple nexus?

Jean-Denis Garon: Je parlais de vos interventions et de celles des organismes humanitaires en général. Quand il y a tant d'incertitude relativement au financement, qu'est-ce qui souffre en premier?

Andréanne Martel: Merci de la question.

Évidemment, quand il y a autant d'incertitude, il est difficile de chercher des solutions à très long terme, puisque nous ne savons pas si les partenaires que nous soutenons seront encore capables de fonctionner et si les gangs vont continuer à étendre leur territoire et leur contrôle.

Par exemple, nous travaillions également à Gressier auparavant. Il s'agit d'un quartier situé juste à la sortie de Port-au-Prince. Nous y appuyions des organisations. Malheureusement, depuis que ce territoire est contrôlé par des gangs, nous avons dû arrêter nos activités dans cette zone et nous concentrer sur Léogâne, qui, nous l'espérons, va continuer à échapper à ce contrôle.

Lorsqu'il y a une instabilité ou un manque de confiance, c'est sûr que c'est difficile. C'est difficile sur le plan de la santé mentale des personnes qui travaillent en première ligne et qui tiennent le front, si je peux m'exprimer ainsi.

Il est également difficile, pour une organisation comme la nôtre et pour les partenaires avec lesquels nous travaillons, de travailler à l'élaboration d'un quelconque plan à moyen et à long terme et de voir comment on pourrait pérenniser nos actions.

En effet, même si nous agissons en fonction des trois volets dont j'ai parlé précédemment, il reste que, si la situation continue à se détériorer et qu'on n'arrive pas à sécuriser davantage nos activités, nous ne serons peut-être plus en mesure d'accéder à ces communautés et à ces populations de façon sécuritaire un jour ou l'autre.

• (1220)

Jean-Denis Garon: Il me reste environ une minute et je me permets de poser une question que les gens soulèvent souvent.

Depuis 2022, le Canada a investi environ 450 millions de dollars pour soutenir Haïti. Certaines personnes se demandent parfois si cette aide est utile, car elles se disent découragées de constater que la situation continue de se détériorer.

Que répondez-vous à ces personnes?

Andréanne Martel: Je vous remercie.

J'aimerais dire que l'aide internationale ne peut pas compenser à elle seule une crise politique et sécuritaire de l'ampleur de celle vécue en Haïti.

La question qu'il faut se poser est la suivante: quelle serait la situation en Haïti sans cette aide? Que se passerait-il si le Canada se retirait de l'aide humanitaire, comme l'ont fait les États-Unis en retirant brutalement plusieurs programmes qui visaient notamment à renforcer le système de santé et à apporter des soins? Contribuerions-nous davantage à fragiliser les institutions et à limiter l'accès aux services essentiels pour des milliers de personnes? La réponse est évidemment oui.

Je pense que nous avons un rôle vraiment important à jouer présentement, particulièrement depuis que les Américains ont retiré leur aide. Nous devons maintenir notre présence. Même si nous ne pouvons pas remplacer ou fournir la solution politique, la présence des organisations d'aide humanitaire est essentielle présentement.

[Traduction]

Le président: Nous n'avons plus de temps.

Nous allons maintenant entendre Lianne Rood.

Vous disposez de cinq minutes.

Lianne Rood (Middlesex—London, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être avec nous aujourd'hui.

J'aimerais poursuivre dans la même veine que ma collègue au sujet du financement de l'aide.

Vous parliez des groupes humanitaires de façon particulière. Madame Martel, j'aimerais savoir si votre groupe reçoit des fonds du gouvernement canadien à l'heure actuelle.

[Français]

Andréanne Martel: Oui, nous sommes financés par Affaires mondiales Canada en Haïti.

[Traduction]

Lianne Rood: Quelle est la part de votre budget qui est consacrée au personnel, aux partenaires et aux institutions d'Haïti?

[Français]

Andréanne Martel: C'est une excellente question.

Je n'ai pas les chiffres sous la main, mais je pourrais les fournir, puisque nous allons vous transmettre une note de breffage après cette réunion. Je pourrais donc m'assurer d'inclure le pourcentage qui est versé aux organisations partenaires.

Je tiens à souligner que, présentement, aucun Canadien ne se trouve en Haïti dans le cadre de nos projets. L'ensemble de notre personnel est du personnel haïtien. Toutes nos activités sont mises en œuvre grâce à des partenaires de la société civile haïtienne. Nous travaillons notamment avec le ministère de la Santé Publique et de la Population, ou MSPP, en Haïti, que nous aidons à consolider.

Nous jouons donc un certain rôle de courroie de transmission en offrant un appui technique aux partenaires et en nous assurant que le financement est versé directement aux organisations haïtiennes.

[Traduction]

Lianne Rood: Merci beaucoup.

Est-ce que quelqu'un vérifie vos programmes en Haïti? À quelle fréquence les résultats sont-ils rendus publics? Quelles mesures correctives prenez-vous lorsque les contrôles échouent?

[Français]

Andréanne Martel: Comme vous le savez sans doute, des mécanismes de reddition de comptes serrés sont prévus pour tous les projets financés par Affaires mondiales Canada. Dans notre cas, ces mécanismes comprennent des rapports réguliers, trimestriels et annuels, des audits financiers externes et des visites de suivi, quand la situation le permet. Dans le cas d'Haïti, cela n'a pas été possible au cours des dernières années. Il existe aussi des indicateurs de résultats qui sont mesurables.

Parmi nos projets en Haïti, le projet Amélioration de la participation citoyenne, ou PACIT, pour lequel nous avons soumis tous les rapports à Affaires mondiales Canada, a fait l'objet d'audits et de diverses formes de vérification. Ce projet a pris fin cette année.

Nous commençons maintenant un nouveau projet axé sur la santé sexuelle et reproductive, particulièrement pour les communautés déplacées dans la région de Léogâne. Les mêmes mécanismes de reddition de comptes auprès du gouvernement canadien, qui nous finance, sont prévus pour ce projet également.

• (1225)

[Traduction]

Lianne Rood: Merci beaucoup.

J'aimerais passer à un autre sujet. De quelle façon la société civile, les groupes confessionnels ou les leaders locaux d'Haïti participent-ils à l'établissement des priorités? Pourriez-vous nous donner une idée du pourcentage des projets qui ont été conçus en collaboration avec eux? Comment approuvez-vous les changements?

[Français]

Andréanne Martel: Nous ne sommes pas une organisation religieuse, et nous n'avons pas conçu nos projets avec des organisations religieuses.

Nos partenaires sont des organisations de la société civile laïque.

[Traduction]

Lianne Rood: Merci.

Je me demandais si vous travailliez en collaboration avec la société civile en Haïti, notamment avec les groupes confessionnels.

Pour le temps qu'il me reste, je demanderais à l'autre témoin de répondre rapidement à cette question.

Quels sont les trois points d'étranglement qui empêchent d'acheminer la nourriture et les médicaments jusqu'à la population? Est-ce que des mécanismes précis ont été mis en place pour y remédier?

[Français]

Diego Da Rin: Les gangs contrôlent les ports, les alentours des aéroports et les routes principales qui permettent de relier la capitale au reste du pays.

Non seulement l'importation et la chaîne d'approvisionnement des aliments sont complètement perturbées par la présence des gangs, qui imposent des taxes sur les routes, mais l'acheminement des intrants pour permettre le développement rural, notamment dans le département de l'Artibonite, devient aussi extrêmement difficile.

Les produits agricoles arrivent à des coûts beaucoup plus élevés qu'auparavant, précisément en raison de ces taxes imposées sur les routes reliant les ports aux zones où seront utilisés ces produits.

En réalité, c'est le système de taxation illégale mis en place par les gangs, combiné à leur présence dans certaines zones, qui bouleverse complètement la chaîne d'approvisionnement des aliments.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Da Rin.

[Traduction]

Nous passons maintenant à Rob Oliphant.

Vous avez cinq minutes.

[Français]

L'hon. Robert Oliphant (Don Valley-Ouest, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie tous les deux du travail que vous accomplissez dans des circonstances toujours très difficiles.

[Traduction]

Je vais poser quelques questions à M. Da Rin.

En février, vous avez dit que le gouvernement de transition en Haïti n'avait pas réussi à galvaniser la lutte contre les gangs, tandis que les donateurs n'avaient fourni qu'un financement limité à la mission de sécurité dirigée par le Kenya. Il y a là deux échecs, en fait. Le gouvernement provisoire a échoué dans sa lutte contre les gangs et la coalition de groupes et de pays qui a financé la mission dirigée par le Kenya a échoué également.

J'essaie de mieux comprendre ce qu'est réellement un gang. Je crains parfois d'utiliser la terminologie canadienne alors que la situation est complètement différente. Il y a des groupes paramilitaires qui ont un territoire régional, des gangs au sens large, mais le mot même semble insuffisant. Je m'intéresse à la terminologie. Qu'est-ce qu'un gang? Je sais que nous sommes préoccupés par les jeunes et leur appartenance aux gangs, mais qu'est-ce qui favorise le leadership de ces gangs? Qui en profite? Quels groupes de la société profitent du contrôle régional qu'elles exercent?

Lorsque nous aurons une définition, est-ce que la nouvelle proposition en vertu de la résolution 2793 de l'ONU va fonctionner, ou sommes-nous en train de manquer le bateau? Le Canada doit-il revoir sa façon de penser en ce qui a trait aux gangs?

• (1230)

[Français]

Diego Da Rin: Je vous remercie de cette question, qui est extrêmement importante.

Nous sommes justement en train de préparer un rapport sur cette question. Que sont les gangs en Haïti, et qu'est-ce que la coalition Vivre ensemble, ou Viv Ansanm? Il y a un grand débat sur la question de savoir s'il y a un conflit armé en Haïti, parce qu'il y a deux déterminants. Il y a d'abord l'intensité de la violence et, ensuite, l'organisation et la hiérarchie des groupes. Nous n'entrons pas dans ce débat, mais nous expliquons la généalogie des gangs en Haïti.

En Haïti, les gangs ont commencé à surgir à partir de la fin des années 1990. Il s'agissait de groupes qui naissaient dans des organisations communautaires et dans des quartiers pauvres. Ils étaient instrumentalisés, d'une part, par certains partis politiques pour gagner des élections dans les quartiers qu'ils dominaient et, d'autre part, par des élites économiques pour boycotter les compagnies rivales, et ainsi de suite.

Après le départ de la mission onusienne en 2017, qui a été en Haïti pendant 14 ans, les forces de sécurité haïtienne n'avaient pas la capacité de prendre en charge adéquatement la situation liée à la sécurité. Ces groupuscules, qui n'avaient pas été démantelés, ont commencé à gagner en pouvoir et à être instrumentalisés par les élites qui les armaient, leur donnaient des fonds et leur assuraient l'impunité. Ils ont commencé peu à peu à diversifier leurs ressources et à gagner en indépendance par rapport à leurs anciens commanditaires.

Aujourd'hui, ils sont largement autonomes sur le plan financier. Depuis que le gouvernement haïtien a demandé l'aide d'une mission de sécurité pour les combattre, ils ont décidé d'arrêter de se battre entre eux et de créer une coalition réunissant tous les groupes armés ou tous les gangs de la capitale et d'autres régions pour lutter, unis, contre les forces de sécurité locales et internationales. Leur but est de freiner les plans visant à créer une force qui puisse être plus forte qu'eux et de forcer les autorités à entrer dans un dialogue. Ce qu'ils veulent, même s'ils ne le disent pas très souvent, c'est d'avoir une amnistie totale pour leurs crimes. C'est ça, leur but.

Est-ce que ce sont des groupes criminels? Est-ce que ce sont des groupes qui ont une visée politique? Je dirai qu'ils sont à la frontière. Ils sont les autorités de facto dans les territoires qu'ils contrôlent depuis des années. Ils organisent des distributions alimentaires. Depuis peu, ils essaient de montrer qu'ils prennent un peu plus au sérieux leur responsabilité en tant qu'autorité. Ils publient des vidéos les montrant en train de distribuer de l'argent, des trousseaux scolaires et des trousseaux alimentaires pour la rentrée scolaire.

Ils sont en train de se positionner comme des autorités politiques, même si, en arrière-plan, ils essaient d'avoir une image un peu plus légitime pour entamer des dialogues avec les autorités.

[Traduction]

L'hon. Robert Oliphant: Merci.

C'est très important, car je pense que nous sommes en train de faire fausse route. On dirait que les gangs agissent comme les cartels en Colombie au cours du siècle dernier, c'est-à-dire qu'ils s'établissent en tant qu'autorités civiles et qu'ils fournissent des services. La situation évolue donc grandement.

Dans nos notes, on peut lire que la majeure partie de la population ne veut pas de discussions en vue d'une amnistie. Or, si les gangs fournissent des services civils, est-il simpliste de résumer l'enjeu en disant que la population ne veut pas d'une amnistie?

Le président: Malheureusement, nous avons largement dépassé le temps imparti, alors je ne pourrai pas...

L'hon. Robert Oliphant: Puis-je demander au témoin de nous fournir des documents écrits ou de nous indiquer une source d'information sur les gangs que nous ne connaissons peut-être pas?

Toute information en possession de l'ICG, ou entre vos propres mains, que vous pourriez nous transmettre par écrit serait très utile. Nous vous en serions très reconnaissants. Merci.

Le président: Merci, monsieur Da Rin.

[Français]

Merci, monsieur Oliphant.

[Traduction]

Nous passons maintenant à M. Garon.

[Français]

Monsieur Garon, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Jean-Denis Garon: Merci, monsieur le président.

Nous parlions de la question des gangs. Je veux maintenant poursuivre la conversation avec vous, madame Martel.

Il y a eu le remplacement de la mission multinationale d'appui à la sécurité, ou MMAS, par la force de répression des gangs.

Avez-vous un avis sur ce changement? Si oui, quel est-il?

Dans ce contexte, comment entrevoyez-vous le rôle actuel et à venir du Canada?

Andréanne Martel: Je vous remercie de la question.

D'abord, je veux préciser que ce sujet ne fait pas nécessairement partie de mon domaine d'expertise, et ce n'est pas pour ces raisons que j'ai été invitée.

J'aimerais tout de même mentionner que, comme organisation humanitaire et organisation d'aide internationale, nous souhaitons ou plutôt nous nous attendons à ce que ces missions favorisent l'accès humanitaire et protègent les populations, notamment les femmes. C'est le rôle, évidemment, des forces de sécurité. Le nôtre, c'est vraiment de travailler avec les communautés, mais dans des espaces sécuritaires autant qu'il est possible.

• (1235)

Jean-Denis Garon: Je devrais peut-être préciser ma question.

Croyez-vous qu'il sera difficile, éventuellement, de concilier les impératifs liés à la sécurité et à la répression, compte tenu de toute la question des droits de la personne?

Sous cet angle, ce serait peut-être aussi plus conforme à votre mission.

Andréanne Martel: Dans le passé, la présence des forces militaires internationales n'a malheureusement pas permis de protéger les femmes et les filles en Haïti. Au contraire, on a documenté des cas de violence sexuelle commise par des membres de forces onusiennes. On pense aussi à l'introduction du choléra par des troupes onusiennes en 2010, ce qui a certainement laissé un souvenir très amer aux Haïtiens et aux Haïtiennes.

Dans le contexte actuel, on a besoin de ce type de force. C'est une réponse multidimensionnelle à une crise multidimensionnelle. Ce que nous souhaitons, c'est que l'objectif de cette force soit notamment d'appuyer la Police nationale d'Haïti pour qu'elle soit suffisamment équipée et pour qu'elle soit en mesure de répondre à la situation et de protéger la population et les communautés.

Un peu pour faire écho à ce que l'autre témoin mentionnait, il est nécessaire de se doter d'une force qui est équipée adéquatement et qui permet de renforcer la police locale.

Le président: Merci beaucoup.

[Traduction]

Nous allons maintenant écouter M. Ziad Aboultaif.

Vous avez cinq minutes.

Ziad Aboultaif (Edmonton Manning, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins.

La Force de répression des gangs, ou FRG, remplace la Mission multinationale d'appui à la sécurité, ou MMAS. Il semble que nous ayons besoin de force pour combattre la force. Pour lutter contre les gangs, nous devons utiliser la force — en plus de tenir compte des suggestions de mesures diplomatiques et d'autres mesures — et ainsi mettre fin à leur prise de contrôle du pays.

Ma question s'adresse à M. Da Rin.

Savez-vous si le Canada a un rôle à jouer dans la FRG ou dans l'établissement du cadre de la FRG?

[Français]

Diego Da Rin: Je n'ai pas beaucoup d'éléments d'information là-dessus.

Cela a déjà été dit et c'est une information publique. Je sais donc qu'il y a eu des discussions entre des autorités à très haut niveau entre les gouvernements canadien et étatsunien pour déterminer quel niveau d'engagement le Canada pourrait proposer pour cette nouvelle force.

Cela dit, il n'y a pas plus de détails disponibles pour le moment. Je sais que des discussions sont en cours.

[Traduction]

Ziad Aboultaif: Si le Canada a un rôle à jouer, quel devrait-il être, selon vous?

[Français]

Diego Da Rin: Je dirais que c'est le même rôle pour tous les pays qui sont en mesure de le faire, soit de contribuer par du personnel, de l'expertise et des fonds pour la nouvelle mission. Il est indispensable d'avoir une force qui est plus forte que les gangs pour changer la tendance et inverser les rapports de force avec ceux-ci.

De plus, comme je l'ai mentionné dans mes notes d'allocution, il faudrait éventuellement considérer une manière de régler la situation qui n'est pas exclusivement liée à des mesures militaires, puisque les gangs sont basés dans des quartiers extrêmement et densément peuplés. Les maisons sont souvent fabriquées avec des matériaux très fragiles qui ne vont pas supporter des combats intenses.

Il faudrait utiliser la menace d'une incursion imminente comme un moyen de dissuasion pour que les gangs cessent d'être dans une attitude combative et qu'ils décident de coopérer avec les autorités.

Le problème, c'est que, pour faire cela, avant même que la force de sécurité soit en place et soit prête pour mener des opérations, il faut que toute la structure de désarmement, de démobilisation, de justice et de responsabilité soit prête pour gérer cette situation.

● (1240)

[Traduction]

Ziad Aboultaif: Croyez-vous qu'il y a...

[Français]

Diego Da Rin: Pardonnez-moi de vous interrompre.

Le Canada pourrait aussi contribuer à planifier et à envisager ces options non militaires, qui pourraient être associées aux opérations militaires de la mission.

Merci.

[Traduction]

Ziad Aboultaif: Si l'option militaire était la seule option ou la meilleure option sur la table, croyez-vous que l'appui de la population serait suffisant pour une telle mission?

[Français]

Diego Da Rin: Les Haïtiens veulent de la sécurité sous quelque forme que ce soit. Cela pourrait prendre la forme, par exemple, d'une force multinationale de maintien de la paix. C'est ce que me disent les gens des zones les plus touchées par la violence, notamment dans la capitale. Il ne s'agit pas nécessairement des gens de Pétionville et des quartiers riches.

Les gens qui sont les plus touchés ne réfléchissent pas tellement à la manière dont la sécurité peut être apportée. Tout ce qu'ils veulent, c'est d'aller acheter à manger sans être tués. Ils veulent que leurs enfants puissent aller à l'école sans qu'ils soient violés et qu'ils puissent sortir un peu le soir sans se faire enlever. Ils recherchent un semblant de normalité.

[Traduction]

Ziad Aboultaif: La situation ne s'améliorera pas tant que les gangs garderont le contrôle du pays. Je comprends de votre réponse que la population est désespérée et qu'il y a une volonté de soutenir la FRG pour changer le statu quo. Ai-je bien compris?

[Français]

Diego Da Rin: Oui, c'est tout à fait cela.

Cependant, en ce moment, les Haïtiens sont un peu sceptiques par rapport aux efforts que déploie la communauté internationale pour leur venir en aide et rétablir la sécurité. Le gouvernement haïtien a demandé un appui international en octobre 2022. La mission a été autorisée en octobre 2023. Jusqu'ici, aucune opération n'a essayé de démanteler un gang.

Les Haïtiens constatent qu'il y a de nombreuses discussions qui ont lieu au niveau international et que celles-ci ne se sont pas vraiment traduites par un soutien en matière de sécurité qui permettrait vraiment de changer le rapport de force avec les gangs.

Le président: Merci beaucoup.

[Traduction]

Le président: Nous passons maintenant à M. Bill Blair.

Vous avez cinq minutes.

L'hon. Bill Blair (Scarborough-Sud-Ouest, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Encore une fois, merci beaucoup à nos témoins de leur témoignage devant nous aujourd'hui.

J'aimerais prendre un peu de recul et poser quelques questions sur la formation de cette nouvelle FRG que le Conseil de sécurité a approuvée le 30 septembre dernier. Les objectifs définis par l'ONU comprennent la conduite d'opérations axées sur le renseignement pour neutraliser les gangs, la sécurité des infrastructures essentielles, la facilitation de l'accès humanitaire et le soutien à la Police nationale d'Haïti et aux forces armées.

Je remarque que, dans certains de vos témoignages précédents, par exemple, vous avez dit que l'ICG plaiderait très fortement en faveur d'un engagement politique inclusif; d'une réforme du secteur de la sécurité; et de la mesure des engagements internationaux afin d'éviter de répéter les erreurs commises lors d'interventions passées. Je note également que, dans son témoignage précédent devant le Comité, Mme Martel a insisté sur le fait que la formation et l'armement des forces policières doivent aller de pair avec la lutte contre l'impunité et le renforcement du système judiciaire.

C'est sur la réforme du secteur de la sécurité que je veux poser des questions à nos témoins.

Tout d'abord, je pense qu'il est nécessaire d'assurer une présence policière plus forte, et même une présence de militaires armés. En effet, tant que la situation sera très dangereuse sur le terrain, il sera difficile de mettre en œuvre des réformes et de fournir l'aide humanitaire qui est si cruciale.

Comment trouver un équilibre entre les besoins humanitaires et nos impératifs de sécurité? Suffit-il d'investir dans une réponse plus musclée menée par les forces de l'ordre, par exemple, si le système judiciaire ou le système carcéral est dysfonctionnel? Je vois que vos deux organisations ont plaidé en ce sens par le passé. J'aimerais beaucoup avoir vos impressions à ce sujet.

[Français]

Diego Da Rin: Je vais essayer d'être bref.

La crise haïtienne est multidimensionnelle. Il faut avancer sur de nombreux fronts simultanément afin de réussir à améliorer la situation pour qu'elle devienne soutenable.

Très concrètement, on a lancé un projet de création de deux pôles judiciaires spécialisés. Il ne s'agit pas seulement d'un tribunal. On créera toute une chaîne judiciaire parallèlement au système judiciaire haïtien afin qu'elle ne soit pas touchée par les dysfonctionnements de ce système. Ces deux pôles judiciaires spécialisés traiteront notamment de deux questions, soit les cas importants de corruption et les crimes de masse.

Ce projet, qui est en train d'être mis en place, compte sur le soutien du gouvernement du Canada. D'ailleurs, c'est le gouvernement du Canada qui soutient le plus ce projet. Pour le moment, le projet n'est pas encore en œuvre.

Il est extrêmement important de faire avancer ce projet avant d'entamer des réformes judiciaires un peu plus ambitieuses. Le système judiciaire spécialisé permettrait pour la première fois de condamner des personnes qui sont impliquées dans les crimes de masse ou de haute corruption.

• (1245)

Andréanne Martel: Ma réponse sera très brève, et elle ira dans le même sens que celle de M. Da Rin.

Évidemment, on ne peut assurer ni développement, ni épanouissement, ni protection des droits de la personne, particulièrement en ce qui concerne les femmes, dans une situation de complète impunité, comme c'est le cas présentement.

La crise qui sévit en Haïti est multidimensionnelle, et on doit proposer une réponse multidimensionnelle. Une force armée semble nécessaire pour assurer cette sécurité de façon transitoire.

On doit aussi s'assurer de lutter contre l'impunité, donc l'État de droit, comme l'a dit mon collègue. Il faudra entreprendre des réformes du système judiciaire aussitôt que possible. En attendant, il reste que des violences sont commises dans une complète impunité.

[Traduction]

L'hon. Bill Blair: Je vous remercie tous les deux de vos réponses.

Cela m'amène à me demander quels indicateurs la communauté internationale et nous devrions utiliser pour la situation en Haïti. Nous faisons tous des investissements assez considérables. On nous demande d'investir encore plus dans la sécurité en Haïti. Nous sommes conscients de la crise humanitaire qui y sévit et des immenses défis en matière de sécurité que connaît le pays. Quels seraient les indicateurs appropriés pour mesurer les progrès et le succès?

Je pense qu'il y a une chose que nous voulons éviter. L'ICG a reconnu l'inefficacité d'interventions internationales menées en Haïti par le passé. Si nous réfléchissons à la façon de mesurer le succès dès le début de ces nouveaux investissements, nous pourrions peut-être mettre davantage l'accent sur l'obtention de résultats pour le peuple haïtien.

Le président: Malheureusement, le temps manque pour une réponse, alors nous allons devoir entamer la prochaine série de questions.

Il ne nous reste que 10 minutes. Nous ne ferons pas de série de questions complète, mais trois députés, représentant chacun des partis, poseront des questions.

Je vais commencer par M. Aboultaif, pour cinq minutes.

Ziad Aboultaif: Merci, monsieur le président.

Il est très important que la communauté internationale reprenne la mission en Haïti. Il est question d'environ 11 millions de personnes, dont la moitié vivent pratiquement une famine. Les circonstances deviennent dévastatrices dans cette petite région géographique, comparativement à d'autres missions et à d'autres crises dans le monde.

Des 15 membres du Conseil de sécurité de l'ONU, 12 ont voté en faveur de mesures costaudes pour régler la crise en Haïti. Trois membres se sont abstenus: la Russie, le Pakistan et la Chine. Pourriez-vous nous dire pourquoi ces trois pays se sont abstenus de voter et n'ont pas appuyé la résolution?

Cette question s'adresse à M. Da Rin.

[Français]

Diego Da Rin: Merci beaucoup.

Bien sûr, au-delà des conflits géopolitiques internationaux qui dictent les décisions qui se prennent au Conseil de sécurité des Nations unies, certaines raisons ont été mentionnées, aussi bien par la Chine, par la Russie que par le Pakistan.

Comme la mission de sécurité présentait des problèmes financiers, le Conseil de sécurité a demandé l'année dernière au Secrétaire général de l'ONU de proposer des options pour régler ce problème. Ce dernier en a proposé en février. Depuis lors, ce sont les États-Unis qui rédigent les résolutions sur Haïti au Conseil de sécurité, mais ils ont mis plus ou moins six mois à commencer la rédaction. Par la suite, ils voulaient que la résolution soit adoptée après un mois de discussions. Au milieu de ce mois se tenait l'Assemblée générale de la Semaine de haut niveau des diplomates de l'ONU, où l'on s'est concentré sur d'autres dossiers.

La Chine et la Russie ont donc demandé de prolonger le mandat de la Mission multinationale de sécurité jusqu'en janvier, mais les États-Unis ont décidé de forcer le vote avant que le mandat de la mission se termine en octobre.

• (1250)

[Traduction]

Ziad Aboultaif: Savons-nous si ces trois pays, ou du moins la Chine et la Russie, ont offert un soutien financier à cette mission, malgré le désaccord politique sur la résolution?

[Français]

Diego Da Rin: Non, la Chine n'a jamais contribué financièrement à la Mission multinationale de sécurité dirigée par le Kenya. D'ailleurs, elle a signalé à maintes reprises au Conseil de sécurité que c'étaient, selon elle, les États-Unis qui devaient le faire, car ce pays s'était engagé à financer la mission.

Or, les États-Unis n'a pas engagé les ressources promises. C'est ce que disent la Chine et la Russie, et la Chine n'a jamais apporté de soutien financier à cette mission.

[Traduction]

Ziad Aboultaif: Ai-je bien compris de votre première réponse que la Chine et la Russie remettaient en question la transparence des contributions et la priorité de la mission?

Diego Da Rin: La Chine et la Russie demandaient surtout plus de précisions, par exemple, sur la composition de la force; sur les règles d'engagement, étant donné que la nouvelle force a un mandat plus ferme que la précédente; sur les mécanismes de reddition de compte pour de possibles violations des droits de la personne; et sur la provenance des fonds. Même si certains des fonds qui serviront à financer cette mission seront des contributions en actifs du budget de l'ONU pour le maintien de la paix, les contributions volontaires de la part des pays sont toujours nécessaires.

La Chine et la Russie voulaient plus de précisions sur les rouages de la transition de la mission précédente à la nouvelle mission.

Elles voulaient avoir plus de temps pour en discuter en détail. Voilà ce qu'elles critiquaient.

Ziad Aboultaif: Soupçonne-t-on que la Russie et la Chine soient du côté des gangs? Est-ce une possibilité?

Diego Da Rin: Rien ne le prouve. Elles ne participent pas à la situation en Haïti.

Le seul élément que je mentionnerai, c'est que, il y a environ deux ans et demi, on a rapporté que le groupe Wagner offrait son soutien en tant qu'entrepreneur pour Haïti. Tous les entrepreneurs ont pris le risque, et il y en a maintenant d'autres qui font ce travail.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à Mme Mona Fortier, pour cinq minutes.

[Français]

L'hon. Mona Fortier (Ottawa—Vanier—Gloucester, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être ici aujourd'hui.

Évidemment, cette étude est très importante pour le Comité. Leur contribution d'aujourd'hui nous apporte différentes perspectives, ce qui peut nous aider à trouver des pistes de solution à proposer à nos collègues, dont la ministre Anand.

Comme mon collègue l'a mentionné, plus de 450 millions de dollars ont été investis par le gouvernement canadien dans l'aide humanitaire en Haïti depuis 2022. Il y a quelques semaines, la ministre a annoncé une aide de 60 millions de dollars pour soutenir les efforts de stabilisation en Haïti, dont 40 millions de dollars pour la Mission multinationale de soutien à la sécurité, ou MMSS, ou celle qui lui succédera, et 20 millions de dollars pour une initiative régionale sur la sécurité maritime visant à lutter contre le crime organisé transnational en Haïti et dans les Caraïbes.

J'aimerais connaître votre point de vue sur ce qui se passe présentement. Notre approche actuelle nous permettra-t-elle de faire quelque chose avec les nouvelles mesures annoncées par la ministre Anand? Comment peut-on l'ajuster, s'il le faut, pour passer à la prochaine étape?

Mme Martel peut répondre en premier, puis ce sera le tour de M. Da Rin.

• (1255)

Andréanne Martel: Je vous remercie de la question.

D'abord, c'est encourageant de voir l'engagement du Canada auprès d'Haïti se poursuivre, et ce, à la fois sur les plans humanitaire, sécuritaire et politique. Je rappelle que l'efficacité du soutien apporté en Haïti ne se mesure pas seulement à la stabilisation du pays à court terme. Ces multiples aides permettent de maintenir en vie des institutions locales et de préserver l'accès des populations aux soins ainsi qu'à toute une série de services.

Pour répondre à certains commentaires qui ont été faits précédemment, je souligne que les contributions du Canada ont une incidence réelle et qu'elles changent les choses. En continuant de démontrer notre engagement, nous allons dans la bonne direction. Cela fait des décennies que nous soutenons la société haïtienne. Je pense, par exemple, dans des situations particulières, comme des catastrophes naturelles. L'aide canadienne a des effets réels, et c'est bien reconnu en Haïti.

L'hon. Mona Fortier: Monsieur Da Rin, je vous cède la parole.

Diego Da Rin: Pour ce qui est de la façon dont on peut mesurer le succès des interventions internationales en Haïti, il est certain que la priorité, en ce moment, c'est la sécurité. Si on arrive à sécuriser les principaux ports maritimes, l'aéroport et les principaux axes routiers, ça commence à devenir un succès en matière de sécurité.

Ensuite, il faut non seulement arriver à démanteler complètement les gangs, mais aussi à rétablir l'autorité des institutions publiques dans les quartiers. Cela peut se faire au moyen d'une prise en charge par la police et l'armée, mais aussi en offrant des services. En effet, il doit y avoir des écoles, des hôpitaux, de l'approvisionnement en eau. Aujourd'hui, plus ou moins 60 % de la population haïtienne n'a pas accès à de l'eau potable.

Si on arrive à ouvrir les 1 600 écoles qui sont actuellement fermées ainsi que les hôpitaux fermés, dans une proportion de 60 %, on pourra mesurer l'avancement et le succès des interventions internationales.

De plus, comme dans tous les conflits, mais notamment en Haïti, la sécurité et la violence sont intimement liées à la politique. Il est donc indispensable de couper, de manière déterminante, les liens entre les élites et les gangs. Les sanctions internationales pourront y contribuer, mais il doit également y avoir des condamnations.

En dernier ressort, il est très important que les recettes de l'État puissent augmenter. Pour ce faire, le gouvernement haïtien doit aussi recevoir du soutien pour réaliser à l'intérieur de ses frontières une collecte des taxes un peu plus efficace qu'aujourd'hui.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Garon, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Jean-Denis Garon: Merci, monsieur le président.

Je crois comprendre que la Force de répression des gangs sera désormais financée par des contributions volontaires des États plutôt que dans le cadre d'un budget ordinaire ou par des contributions fixes de l'Organisation des Nations unies.

Cela pourrait-il être de nature à nous inquiéter pour la pérennité et le financement à long terme de la Force de répression des gangs?

Par ailleurs, cela pourrait-il être de nature à générer un déséquilibre, si un partenaire — on ne nomme personne — finit par se désengager, ce qui pourrait entraîner un effet domino de désengagements en série?

Madame Martel et monsieur Da Rin, pouvez-vous me fournir plus de détails sur cette forme de financement et sur les risques que cela fait courir à la Force de répression des gangs?

Par ailleurs, compte tenu du contexte politique international actuel, existe-t-il d'autres solutions?

• (1300)

Andréanne Martel: Je vais être brève.

Comme on l'a vu dans la dernière année, lorsqu'un acteur important décide de se désengager, cela se répercute effectivement sur l'ensemble de l'écosystème et sur les autres grands donateurs.

Présentement, on a besoin d'un appui à long terme en Haïti, et non d'un appui à court terme, lequel serait tributaire des aléas causés par les divers gouvernements.

Diego Da Rin: Comme je l'ai mentionné dans mon allocution d'ouverture, la principale raison pour laquelle on a revu le mode de financement de la sécurité par l'aide internationale, c'était pour résoudre le problème financier de la mission.

Le mode de financement de la nouvelle mission est de deux types. Les salaires du personnel et autres avantages, comme l'entraînement, doivent être pris en charge par des contributions volontaires.

Selon nos calculs, les salaires et autres avantages de 5 500 personnes vont coûter environ 6 millions de dollars pour un an. Ces coûts sont beaucoup moins élevés que pour la mission actuelle. Le Kenya a estimé que le déploiement total de la nouvelle mission va coûter 600 millions de dollars par an. Les coûts associés à la logistique de cette mission seront pris en charge par un bureau d'appui à la mission de l'ONU et financés par le budget de maintien de la paix de l'ONU, lequel est soutenu par des contributions obligatoires.

Les fonds seront transmis par le bureau d'appui de l'ONU, ce qui permettra un financement beaucoup plus prévisible pour cette mission.

Le président: Je vous remercie beaucoup de votre témoignage et de votre participation à cette étude.

Cela met fin à la réunion.

[Traduction]

Plaît-il au Comité de lever la séance?

Des députés: Oui.

Le président: Merci beaucoup.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>